

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 10 MAI 2021

N° 2021-07-02

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trois mai deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Buis-les-Baronnies, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 58
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 76 Exprimées par pouvoirs : 65 Total (mini 128) : 141
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Jacqueline BOUYAC

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Jean-Jacques MONPEYSEN

52 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BERNARD Sébastien, BESSON Dominique, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CANIZAREZ Gérard suppléant, CHAREYRE Laurent, CHAUVET Véronique, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DECONINCK Stéphane, DENIEAULT Jeannie, FERRIGNO Rosy, FROMENT Fabrice, GARCIA Jean, GENTIL Anne, GLEIZE Robert suppléant, GODART Christian, GOURDON Claudine, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, JEUNE Alain, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LEVRERO Alain, MALLIÉ Dominique, LIEVAUX Prunelle, MAOUI Renée, MONIER Marie-Pierre, MORHET-RICHAUD Patricia suppléante, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PAGIS Agnès suppléante, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PRUNSTER Magali, REYNAUD Pierre suppléant, RICHARD Éric, ROLLAND Michel, ROUSSELLE Didier, ROUX Frédéric suppléant, ROUX Serge, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SZTUKA David suppléant, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TOURTET Eliane, TRACOL Yann, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DE BEAUREGARD et Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Jeannick MARTOGLIO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, André GILLES et Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Laurence GIRARD à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Jacqueline BOUYAC, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Julien DECORTE et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Yannis ROCHAS à Alain LABROT, Pierre COMBES à Marie-Pierre MONIER, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSEN, Chantal EYMEOD et Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Claude BAS à Christelle RUYSSCHAERT, Claire LAPIE à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Fabienne BARBANSON, Éric BARTHELEMY, Christian BARTHEYE, Muriel BREDY, Pascal CIRER-METHEL, Marie FLOQUET, Sylvie GARNERO, Jean-Michel LAGET, Céline LASCOMBES, Jean-Denis LODS, Franck MUCKE, Muriel PIZZA, Sylvain VELLAS

Invités excusés

Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante,

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Classement de nouvelles communes dans le cadre du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 – Application suite aux élections municipales de 2020

Et intégration de la communauté de communes Vaison Ventoux

Rapport :

Le Président expose,

1) Conformément au décret cité en objet, le syndicat mixte du Parc a la possibilité de proposer au Préfet de Région coordonnateur le classement de communes du périmètre de préfiguration du Parc, actuellement non classées, qui en feraient la demande.

La proposition du syndicat mixte du Parc naturel régional doit intervenir dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

A ce jour, les communes de Bellecombe-Tarendol, Chalancon, Chaudebonne, Mérindol-les-Oliviers et Saint-Pantaléon-les-Vignes ont délibéré favorablement et approuvé la Charte du Parc.

Le Président propose de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter :

- Le classement de ces 5 communes

Le Président fait part aux membres du Comité Syndical que des maires souhaitent pouvoir encore inscrire ce point à l'ordre du jour de leurs conseils municipaux, et ce d'ici le 18 mai 2021 pour les communes dont le conseil municipal a été renouvelé au premier tour ou d'ici le 27 juin 2021 pour les communes dont le conseil a été renouvelé au second tour.

Le Président rappelle que les communes doivent avoir délibéré dans l'année suivant le renouvellement des conseils municipaux. Elle propose au Comité Syndical de délibérer favorablement pour saisir le Préfet coordonnateur de Région en vue du classement des communes pour lesquelles une délibération conforme aura été prise dans les délais impartis par le décret.

2) La communauté de communes Vaison Ventoux a sollicité son adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et a approuvé la Charte du Parc.

Il est proposé d'acter cette demande d'adhésion et d'intégrer la communauté de communes Vaison Ventoux comme membre du syndicat mixte du Parc.

Délibération

- ◆ Vu l'article L133-1 du Code de l'environnement ;
- ◆ Vu l'article R.333-1 du Code de l'environnement,
- ◆ Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux
- ◆ Vu la délibération n° 2017-11-01 du Comité Syndical du 4 décembre 2017
- ◆ Vu la délibération n° 2020-07-06 du Bureau Syndical du 20 octobre 2020
- ◆ Vu l'article 8 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Après en avoir délibéré par 134 voix pour et 2 voix contre, le Comité Syndical

- **Demande** au Président de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement par décret des communes de Bellecombe-Tarendol, Chalancon, Chaudebonne Mérindol-les-Oliviers et Saint-Pantaléon-les-Vignes
- **Demande** au Président de saisir le Préfet coordonnateur de Région afin de solliciter le classement par décret des communes qui auraient délibéré pour approuver la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales avant le 27 juin 2021
- **Acte** l'adhésion de la communauté de communes Vaison-Ventoux comme membre du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS